

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 289

présenté par
M. Pietraszewski

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« interprofessionnels, »

insérer les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.